Demande de subventions aux associations

Afin d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2022, merci de nous faire parvenir :

- Vos états de trésorerie à fin 2021,
- Vos comptes de résultats pour l' exercice 2021,
- Le montant de la subvention demandée,
- Une lettre précisant l'utilisation et la nécessité de cette subvention.

En vous remerciant par avance,

Le conseil municipal.